

**Mucapur-MF**      **No Change Service!**

Version 04.00      Date de révision 22.04.2015

Date de dernière parution 28.02.2014

Date de la première version publiée

28.02.2014

---

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Mucapur-MF

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Schülke & Mayr AG  
Sihlfeldstr. 58  
8003 Zürich  
Suisse  
Téléphone: +41444665544  
Téléfax: +41444665533  
mail.ch@schuelke.com  
www.schuelke.com

Personne de contact : Application Department HI  
+49 (0)40/ 521 00 544  
ADHI@schuelke.com  
(Schülke France SARL:+33-0149698378)  
(Schülke & Mayr AG: +41-444665544)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145 (24 h)  
Numéro d'appel d'urgence : +41444665544  
+49 (0)40 / 52 100 -0

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Catégorie 1A

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

#### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Corrosif  
Dangereux pour l'environnement

R31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.  
R35: Provoque de graves brûlures.  
R50: Très toxique pour les organismes aquatiques.

### 2.2 Éléments d'étiquetage


#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

**Mucapur-MF** *No Change Service!*

Version 04.00 Date de révision 22.04.2015

Date de dernière parution 28.02.2014

Date de la première version publiée  
28.02.2014

Pictogrammes de danger	:		
Mention d'avertissement	:	Danger	
Mentions de danger	:	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Conseils de prudence	:	P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
		P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
		P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
		P305+P351+P338+P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
		P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

1310-58-3 Hydroxyde de potassium

**2.3 Autres dangers**

Ce mélange contient de substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Pas de dangers particuliers connus.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

Nature chimique : Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

**Composants dangereux**

Nom Chimique	Index-Numéro No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
Hydroxyde de potas-	019-002-00-8	Xn; R22	Acute Tox. 4; H302	<= 15 %

**Mucapur-MF** *No Change Service!*

Version 04.00 Date de révision 22.04.2015

Date de dernière parution 28.02.2014

Date de la première version publiée  
28.02.2014

sium	1310-58-3 215-181-3 01- 2119487136- 33-XXXX	C; R35	Skin Corr. 1A; H314 Met. Corr. 1; H290	
Verre solubles	1344-09-8 215-687-4	Xi; R36/37/38	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	<= 5 %
Solution de hypochlorite sodique	017-011-00-1 7681-52-9  01- 2119488154- 34-XXXX	R31 C; R34 N; R50	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1B; H314 STOT SE 3; H335 Aquatic Acute 1; H400 EUH031	<= 5 %

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos. Appeler immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants. Appeler immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau. Faire boire des petites quantités d'eau. Appeler un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Symptômes : effets corrosifs  
Traiter de façon symptomatique.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche, Mousse, Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO2)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

**Mucapur-MF No Change Service!**

Version 04.00 Date de révision 22.04.2015

Date de dernière parution 28.02.2014

Date de la première version publiée  
28.02.2014

priés

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La combustion produit des fumées irritantes.

Risque spécifique de la substance ou du produit lui-même, de ses produits de combustion ou des gaz dégagés : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d)':, Dérivés chlore, Monoxyde de carbone

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Neutraliser avec de l'acide chlorhydrique ou sulfurique.

**6.4 Référence à d'autres sections**

voir section 8 + 13

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les vapeurs.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Mucapur-MF No Change Service!**

Version 04.00 Date de révision 22.04.2015

Date de dernière parution 28.02.2014

Date de la première version publiée  
28.02.2014**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Tenir à l'écart de la chaleur. Protéger du rayonnement solaire. Conserver le récipient bien fermé.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

- Utilisation(s) particulière(s) : aucun

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	MAK	2 mg/m <sup>3</sup>	SUVA

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

- Solution de hypochlorite sodique : Utilisation finale: Travailleurs, Voies d'exposition: Inhalation, Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques, Valeur: 3,1 mg/m<sup>3</sup>  
Utilisation finale: Travailleurs, Voies d'exposition: Inhalation, Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques, Valeur: 1,55 mg/m<sup>3</sup>  
Utilisation finale: Travailleurs, Voies d'exposition: Contact avec la peau, Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux, Valeur: 5000 ppm

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

- Solution de hypochlorite sodique : Eau douce, Valeur: 0,00021 mg/l  
Eau de mer, Valeur: 0,000042 mg/l  
Effets sur les installations de traitement des eaux usées, Valeur: 0,03 mg/l  
Utilisation/rejet intermittent(e), Valeur: 0,00026 mg/l

**8.2 Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique**

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

**Équipement de protection individuelle**

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
- Protection des mains : Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc

**Mucapur-MF No Change Service!**

Version 04.00 Date de révision 22.04.2015

Date de dernière parution 28.02.2014

Date de la première version publiée  
28.02.2014

nitrile jetables p.e. Dermatril (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection. Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.

- Protection de la peau et du corps : Porter selon besoins:  
Tablier en caoutchouc ou en plastique
- Protection respiratoire : Si, pour des raisons techniques, les valeurs limites sur le lieu de travail ne pouvaient être respectées, il faudrait alors, dans des conditions exceptionnelles, porter un appareil de protection respiratoire adapté, mais ceci uniquement pour de courtes périodes.  
Type de Filtre recommandé:  
Filtre combiné:  
B:
- Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

- Conseils généraux : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- |                                      |                                       |
|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Aspect                               | : liquide                             |
| Couleur                              | : jaune clair                         |
| Odeur                                | : Chlore                              |
| II Seuil olfactif                    | : non déterminé                       |
| Point d'éclair                       | : Non applicable                      |
| Température d'auto-inflammabilité    | : Non applicable                      |
| Limite d'explosivité, inférieure     | : Non applicable                      |
| Limite d'explosivité, supérieure     | : Non applicable                      |
| Inflammabilité                       | : Non applicable                      |
| Propriétés explosives                | : Non explosif                        |
| Propriétés comburantes               | : non déterminé                       |
| pH                                   | : > 12, 20 °C, concentré              |
| Point de fusion/point de congélation | : < -5 °C                             |
| Température de décomposition         | Donnée non disponible                 |
| Point/intervalle d'ébullition        | : > 100 °C,                           |
| Densité de vapeur relative           | : Donnée non disponible               |
| Densité                              | : env. 1,30 g/cm <sup>3</sup> , 20 °C |
| Hydrosolubilité                      | : dans toutes les proportions, 20 °C  |
| Viscosité, dynamique                 | : Donnée non disponible               |
| Taux d'évaporation                   | : Donnée non disponible               |

**Mucapur-MF** *No Change Service!*

Version 04.00 Date de révision 22.04.2015

Date de dernière parution 28.02.2014

Date de la première version publiée  
28.02.2014**9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

**10.2 Stabilité chimique**

Ce produit est chimiquement stable.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Incompatibilité possible avec des matériaux qui sont sensibles aux alcalis. Peut dégager du chlore en cas de mélange avec des solutions acides.

**10.4 Conditions à éviter**

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

**10.5 Matières incompatibles**

Acides forts et oxydants forts, Agents réducteurs forts

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucune raisonnablement prévisible.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Produit**

Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë: 2404 mg/kg, Estimation de la toxicité orale aiguë, conformément à la méthode de calcul décrite dans le SGH (Système Général Harmonisé), Partie 3, Chapitre 3.1
Toxicité aiguë par inhalation	: Estimation de la toxicité aiguë: > 50 mg/l, conformément à la méthode de calcul décrite dans le SGH (Système Général Harmonisé), Partie 3, Chapitre 3.1
Toxicité aiguë par voie cutanée	: Estimation de la toxicité aiguë: > 15000 mg/kg, conformément à la méthode de calcul décrite dans le SGH (Système Général Harmonisé), Partie 3, Chapitre 3.1

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Produit**

||| Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves., Méthode de calcul

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Produit**

||| Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves., Méthode de calcul

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Mucapur-MF No Change Service!**

Version 04.00 Date de révision 22.04.2015

Date de dernière parution 28.02.2014

Date de la première version publiée  
28.02.2014**Composants:****Hydroxyde de potassium:**

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Cochon d'Inde

**Verre solubles:**

Selon l'expérience n'est pas prévisible

**Solution de hypochlorite sodique:**

Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**Mutagénicité sur les cellules germinales****Composants:****Hydroxyde de potassium:**

Génotoxicité in vitro : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

**Verre solubles:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

**Solution de hypochlorite sodique:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Donnée non disponible

**Cancérogénicité****Composants:****Hydroxyde de potassium:**

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

**Verre solubles:**

Cancérogénicité - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

**Solution de hypochlorite sodique:**

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

**Toxicité pour la reproduction****Composants:****Hydroxyde de potassium:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Donnée non disponible

Téragénicité - Evaluation : Donnée non disponible

**Verre solubles:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Téragénicité - Evaluation : Selon l'expérience n'est pas prévisible

**Solution de hypochlorite sodique:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Donnée non disponible

Téragénicité - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Donnée non disponible



**Mucapur-MF** No Change Service!

Version 04.00 Date de révision 22.04.2015

Date de dernière parution 28.02.2014

Date de la première version publiée  
28.02.2014**Toxicité par aspiration**

Donnée non disponible

**Information supplémentaire****Produit**

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Composants:****Hydroxyde de potassium:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 80 mg/l, 96 h

Toxicité pour la daphnie et  
les autres invertébrés aqua-  
tiques : Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

**Verre solubles:**

Toxicité pour les poissons : &gt; 1.000 mg/l, 96 h

Toxicité pour la daphnie et  
les autres invertébrés aqua-  
tiques : > 1.000 mg/l, 48 h

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

**Solution de hypochlorite sodique:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss): 0,8 - 1,8 mg/l, 96 h

Toxicité pour la daphnie et  
les autres invertébrés aqua-  
tiques : CE50 (Daphnia magna): 0,026 mg/l, 48 hToxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 28 mg/l,  
24 hFacteur M (Toxicité aiguë  
pour le milieu aquatique) : 10**12.2 Persistance et dégradabilité****Composants:****Hydroxyde de potassium:**Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas  
valables pour les substances inorganiques.**Verre solubles:**Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas  
valables pour les substances inorganiques.**Solution de hypochlorite sodique:**

Biodégradabilité : Donnée non disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Composants:****Hydroxyde de potassium:**

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

**Verre solubles:**

Bioaccumulation : Donnée non disponible

**Solution de hypochlorite sodique:**

**Mucapur-MF No Change Service!**

Version 04.00 Date de révision 22.04.2015

Date de dernière parution 28.02.2014

Date de la première version publiée  
28.02.2014

Bioaccumulation : Donnée non disponible

**12.4 Mobilité dans le sol****Composants:****Hydroxyde de potassium:**

Mobilité : Donnée non disponible

**Verre solubles:**

Mobilité : Donnée non disponible

**Solution de hypochlorite sodique:**

Mobilité : Donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit**

Ce mélange contient de substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

**12.6 Autres effets néfastes****Produit**

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Eliminer le produit selon le numéro d'élimination des déchets européen. (CED).

Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

Code d'élimination des déchets : CED 070601

Code d'élimination des déchets(Groupe) : Déchets de production, de préparation, de vente et de l'application (HZVA) de graisses, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de produits pour la protection personnelle.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU**

ADR : UN 1760

IMDG : UN 1760

IATA : UN 1760

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**ADR : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.  
(Hydroxyde de potassium, Solution de hypochlorite sodique)IMDG : CORROSIVE LIQUID, N.O.S.  
(Hydroxyde de potassium, Solution de hypochlorite sodique)

**Mucapur-MF** **No Change Service!**

Version 04.00 Date de révision 22.04.2015

Date de dernière parution 28.02.2014

Date de la première version publiée  
28.02.2014

**IATA** : Corrosive liquid, n.o.s.  
(Hydroxyde de potassium, Solution de hypochlorite sodique)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

**ADR** : 8  
**IMDG** : 8  
**IATA** : 8

**14.4 Groupe d'emballage**

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : C9  
Numéro d'identification du danger : 80  
Étiquettes : 8  
Code de restriction en tunnels : E

**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 8  
EmS Code : F-A, S-B

**IATA**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 856  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 8

**14.5 Dangers pour l'environnement**

**ADR**  
Dangereux pour l'environnement : non

**IMDG**  
Polluant marin : non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Équipement de protection individuel, voir section 8.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementation sur les risques d'accident majeur impliquant des substances dangereuses : La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

**Mucapur-MF No Change Service!**

Version 04.00 Date de révision 22.04.2015

Date de dernière parution 28.02.2014

Date de la première version publiée  
28.02.2014

Composés organiques volatils	: aucun, Directive 2010/75/EU sur la limitation des émissions de composés organiques volatils
Autres réglementations	: Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Exempt

**SECTION 16: Autres informations****Texte complet pour phrases R**

R22	: Nocif en cas d'ingestion.
R31	: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R34	: Provoque des brûlures.
R35	: Provoque de graves brûlures.
R36/37/38	: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R50	: Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Texte complet pour phrase H**

EUH031	: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
H290	: Peut être corrosif pour les métaux.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H314	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Met. Corr.	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Skin Corr.	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	Irritation cutanée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

**Information supplémentaire**

Les changements envers la dernière édition!!!

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**Mucapur-MF**      **No Change Service!**

Version 04.00      Date de révision 22.04.2015

Date de dernière parution 28.02.2014

Date de la première version publiée

28.02.2014

---